

ARRÊTÉ CONCERNANT LES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage produisant du bruit susceptible de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants* :

Jours ouvrables :	🕒	8h-12h et 14h-19h30*
Samedis :	🕒	9h-12h et 15h-19h*
Dimanches et jours fériés :	🕒	10h-12h*

*Arrêté préfectoral du 12 septembre 2008

COURTOISIE AU VOLANT



C'est l'été, promeneurs et vélos se multiplient sur les routes. En cas d'hésitation, pas d'énervement, mieux vaut être deux à se laisser la "politesse" plutôt que de forcer le passage. Une conduite courtoise et apaisée permet de partager la route en bonne entente.

AGENDA

Samedi 1er juin Place de la Mairie	FÊTE DE LA BIÈRE Comité des Fêtes
Mercredi 5 Juin Salle des Fêtes	CINÉMA Cinéphoebus
Vendredi 14 Juin Centre-ville	FÊTE DE LA MUSIQUE Comité des Fêtes
Samedi 15 Juin Salle des Fêtes	FÊTE DU VÉLO Les Frères Serpollet
Dimanche 16 Juin Rue du Stade	BROCANTE CBC
Mardi 18 Juin Salle des fêtes	CÉRÉMONIE DU 18 JUIN La Municipalité
Samedi 22 Juin Stade	100 ANS DU FOOT USC Foot
Samedi 29 Juin Plan d'eau	KERMESSE Le sou des Écoles

Toutes les infos sur le site : www.culoz.fr / 04 79 87 00 29 / mairie@culoz.fr



Ne pas jeter sur la voie publique - imprimé par www.rapid-typer.com

LE CULOZ' lien

N° 33 - MAI 2019

CULOZ
GRAND COLOMBIER



DOSSIER DU MOIS

Nos clubs sportifs en fête

ÉDITO

Le printemps s'installe et avec lui, le temps des projets. Chacun d'entre nous met en ordre son quotidien et se prépare à la belle saison.

La municipalité voit son action se poursuivre avec l'émergence de programmes attendus, notamment la maison médicale et les travaux d'aménagement de la chaussée et du trottoir rue des écoles.

En parallèle de l'action communale, les initiatives du monde associatif continuent de remplir nos weekend et jours fériés de tournois sportifs ou activités culturelles. Nous vous encourageons à y participer et à voir dans le rôle de tous ces bénévoles le ciment de notre collectivité.

Ce samedi 22 juin, le Club de Football fêtera ses 100 ans d'activité. Cette année 2019 marque également les 50 ans du Culoz Basket Club qui vous invitera à fêter l'événement en septembre.

Merci à tous ces dirigeants, tous ces encadrants qui ont animé ces clubs au cours de ces nombreuses années.

Marc Guillard
Adjoint à la communication

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

Les chantiers entrepris dans les rues de Culoz depuis le début de l'année évoluent dans les temps. En attendant un prochain numéro qui détaillera précisément les travaux réalisés, vous pouvez venir vous informer pendant les réunions de quartier prévues au cours de la première quinzaine du mois de juin. Vous êtes également conviés à la réunion publique d'information concernant la révision du PLU le **25 juin à 18H30** à la salle des fêtes.

Pour qui ?	Quand ?	Où ?
Les habitants des hauts de Culoz	04-juin	À la Croix Rousse
Les habitants de Landaize	05-juin	Au gymnase Jean Louis Falconnier (base de loisir)
Les habitants de Châtel	06-juin	Au gymnase Jean Louis Falconnier (base de loisir)
Les habitants des bas de Culoz	11-juin	Rue de la gare, à la carrière (repli à la mairie en cas de mauvais temps)
Les habitants du centre-ville	13-juin	À la mairie

DU NOUVEAU SUR NOS COTEAUX



Fruit de l'union entre le Domaine du Clos d'Arvières et le domaine de la Brune, tous deux situés à Corbonod, le Domaine Bel Air a rouvert ses portes fin avril après 2 années de labeur. Les vignerons Régis Mollex et Pierre-Alain Vionnet vous invitent à découvrir leurs vins d'exception issus des pentes du Grand Colombier.

DU CÔTÉ DE LA DÉCHETTERIE

Après des travaux d'embellissement et de remise aux normes, la déchetterie est toujours ouverte aux horaires suivants :

OUVERT LA JOURNÉE ENTIÈRE

- LES LUNDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS
- Horaires d'été depuis le 1er avril 2019 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Horaires d'hiver : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

OUVERT UNIQUEMENT L'APRÈS-MIDI

- LES MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS
- Horaires d'été depuis le 1er avril 2019 : de 14h00 à 19h00
- Horaires d'hiver : de 14h00 à 17h30

Pour rappel, les déchetteries acceptent tous les encombrants et déchets : il n'y a donc pas lieu de les jeter dans la nature.

Nous tenons à ce propos à remercier les services techniques de Culoz pour l'enlèvement des dépôts d'ordures et encombrants de toutes sortes qui polluaient l'ancienne départementale de Seyssel.

Ce lieu est situé dans un périmètre d'espace protégé du fait de sa proximité avec la station de pompage d'eau potable et avec l'étang Gardeur, protégé pour sa biodiversité.



Nous rappelons qu'il est illégal de jeter ses débris dans la nature et que ces incivilités intolérables seront sanctionnées. (voir encadré)

Nous remercions également les culoziens et culoziennes bénévoles qui se sont investis dans la journée d'initiative citoyenne **Plus on est de fous, plus on trie!** et qui ont participé à rendre notre commune plus propre.

RAPPEL DE LA LOI

Le maire, au titre de sa compétence en matière de préservation de la sécurité, de la tranquillité et de la sécurité publique, est chargé dans la commune, de faire respecter le règlement sanitaire départemental (RSD). Le non-respect des dispositions du RSD expose le contrevenant à une amende 3ème classe pouvant s'élever au maximum à 450 € au terme de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003.